



PROCÈS-VERBAL

COMITE DE DIRECTION

Réunion du :	12 mars 2024
à :	18h00 en présentiel
Présidence :	M. Antonio TEIXEIRA
Présents :	Mme Dominique BOUSSARD MM. JUNGES Stéphane, Paul HERRERO, Marc TERMINET (District 18), Patrick TROYSI (District 28), Marc TOUCHET (District 36), Philippe GALLÉ (District 37 en visio), Laurent LEGENDRE (District 41), Benoit LAINE (District 45), Daniel GIRAUD, Hervé PORTENSEIGNE, Joël LEBLANC, Maurice BOUQUET, Jean-Paul GOUPY.
Excusés :	MM. Bruno MARTINS, Patrick BASTGEN, Alain DESOEUVRES, Jeremy BEAUJOUAN et Jérôme MONOT (DTR).
Assistent à la séance :	MM. Michel BONNICHON (Président de la CRA) et Maxime MALDENT (DAF).



Le Président Antonio TEIXEIRA ouvre la séance à 18h et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Le Président de la Ligue fait un rappel de l'ordre du jour de Comité Directeur :

- **Adoption du Procès-verbal du Comité de Direction du : 09/01/2024**
- **Modifications de texte**
- **Activités sportives (validation des jurys BMF et BEF)**
- **Courriers FFF, Ligue, Districts**
- **Point sur les finances**
- **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Avril 2024**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Procès-verbal du Comité de Direction du 09/01/2024,

- Le procès-verbal est validé par le Comité Directeur.

Marc Touchet regrette de ne pas avoir été consulté dans le choix des dates pour les réunions dans les districts en amont de l'assemblée générale du 5 Avril 2024.



Communication du Président

Hommages :

La Ligue est informée des décès de :

- Mr. Gabillard (Président de la Commission de Discipline du District 28),
- Mr. Jean Jacques Michoux (District 18, Ancien Président de l'AS SAINT-AMANDOISE),
- Mr. Jacques Landier (Secrétaire Général de Vendôme D41),
- La Belle-mère de Mr. Michel Bonnichon (Président de CRA)

Le Comité Directeur présente aux familles ses sincères condoléances et l'assure de sa sympathie attristée.

Courriers :

- Courriers des Collectivités de l'Indre concernant les éventuelles aides apportées pour la réhabilitation des chambres au CTR de Châteauroux.
- Courriers de Monsieur Philippe DIALLO, Président de la FFF, et de Monsieur Hubert FOURNIER, Directeur Technique National, qui accueillent favorablement l'unicité de lieu pour l'ensemble des activités de la Ligue.

Modifications de textes et Jury BMF et BEF

Règlement de la Coupe Centre Val de Loire de Futsal :

Le Comité de Direction valide les propositions de modifications pour le règlement de la coupe Centre Val de Loire de Futsal.

Les modifications sont consultables sur le site de la Ligue (Rubrique Documents → Statuts et règlements)

Préambule

Les articles 2,4,10,17 et 19 ont été modifiés par décision du Comité de Direction de la Ligue du 12/03/2024.

Pour chacun de ces articles, la ou les modifications apparaissent en gras et italique (exemple : ***modification***).

Règlement de la Commission Régional de Contrôle des Clubs :

Le Comité de Direction valide les propositions de modifications pour le règlement de la Commission Régional de Contrôle des Clubs.

Les modifications sont consultables sur le site de la Ligue (Rubrique Documents → Statuts et règlements).

Préambule

L'article 2 et les annexes 1 2 et 3 ont été modifiés par décision du Comité de Direction de la Ligue du 12/03/2024

Pour chacun de ces articles, la ou les modifications apparaissent en gras et italique (exemple : ***modification***).



Jury BMF et BEF :

Le comité de direction valide la proposition des jurys pour le BEF et le BMF lors de la saison 2024/2025.

Brevet de Moniteur de Football
Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NDF 335
(arrêté du 20 novembre 2023 publié au Journal officiel du 28 novembre 2023)

IR2F
CENTRE-VAL DE LOIRE

ARRETE DE COMPOSITION DE JURY

La composition du jury plénier est arrêtée par le Président de la FFF ou son représentant sur proposition du Directeur technique national de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury. Au sein de l'Organisme de Formation, le Président de la FFF est représenté par le Président de la Ligue régionale ou son représentant.

La composition du Jury plénier du Brevet de Moniteur de Football dont le jury d'entrée se tiendra le 20 juin 2024 au Centre Technique Régional à Châteauroux et le jury final le 30 juin 2025 est fixée comme suit :

PRESIDENT :
Le directeur technique national de la FFF ou son représentant :
Monsieur Jérôme MONOT, Directeur Technique Régional

MEMBRES :

- le Président de la Ligue régionale ou son représentant : Responsable élu de l'institut régional de formation : Monsieur REBRIUX Michel, Responsable élu de l'IR2F
- au minimum deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant :
Madame TARTARIN Françoise, Conseiller Technique Régional
Monsieur CHAUVEAU Nicolas, Responsable pédagogique IR2F
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant :
Monsieur CARREL Denis, Conseiller Technique Régional
- au minimum une personne désignée par les représentants des salariés du football :
Monsieur MAUFROY Marc, Membre de l'Union Nationale des Entraîneurs et Cadres Techniques du Football
- au minimum une personne représentante de l'U2C2F :
Monsieur BOUQUET Maurice, Brevet d'Entraîneur Formateur de Football.

La moitié du jury doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification.
Le président du jury n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie.
Le jury doit être composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions. La parité doit être respectée entre les représentants des salariés et les représentants des employeurs. La composition du jury plénier est identique pendant toute la durée de la formation ainsi que pour la session de Validation des Acquis de l'Expérience.
Le directeur technique national de la FFF ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ligue Centre Val de Loire de Football - Institut Régional de Formation de Football
Route de Velle - 36000 Châteauroux
Mail: info@lcvl.fr - Tél: [0237500000](tel:0237500000)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 244 307 319 au centre de la région centre-val de loire
Siret: 773311000000000 - Code APE: 8551Z

Brevet de Moniteur de Football
Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NDF 335
(arrêté du 20 novembre 2023 publié au Journal officiel du 28 novembre 2023)

IR2F
CENTRE-VAL DE LOIRE

ANNEXE

En complément du jury, une liste d'experts est nommée afin de participer aux travaux du jury, sans voix délibérative

Monsieur PAILLISSON Guillaume
Conseiller Technique Régional

Monsieur CHENEAU Grégory
Conseiller Technique Régional en Arbitrage

Monsieur GARRIGUES Hervé
Formateur Ligue Centre Val de Loire de Football

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves.
Le jury d'évaluation de chaque épreuve certificative de l'examen doit être composé au minimum de deux membres.
Le jury des épreuves de sélection à l'entrée en formation au Brevet de Moniteur de Football se déroulera de 9h00 à 18h30 au Centre Technique Régional de Châteauroux.

Fait à Orléans
Le 12 mars 2024
Le Président de la FFF ou son représentant
Antonio TEIXEIRA
En qualité de Représentant du Président de la FFF

Ligue Centre Val de Loire de Football - Institut Régional de Formation de Football
Route de Velle - 36000 Châteauroux
Mail: info@lcvl.fr - Tél: [0237500000](tel:0237500000)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 244 307 319 au centre de la région centre-val de loire
Siret: 773311000000000 - Code APE: 8551Z

Brevet d'Entraîneur de Football
Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NDF 333
(arrêté du 4 août 2023 publié au Journal officiel du 11 septembre 2023)

IR2F
CENTRE-VAL DE LOIRE

ARRETE DE COMPOSITION DU JURY

La composition du jury plénier est arrêtée par le Président de la FFF ou son représentant sur proposition du Directeur technique national de la FFF ou son représentant, en qualité de Président du jury. Au sein de l'Organisme de Formation, le Président de la FFF est représenté par le Président de la Ligue régionale ou son représentant.

La composition du Jury plénier du Brevet d'entraîneur de Football dont le jury d'entrée se tiendra le 21 juin 2024 au Centre Technique Régional à Châteauroux et le jury final le 30 juin 2025 est fixée comme suit :

PRESIDENT :
Le directeur technique national de la FFF ou son représentant :
Monsieur Jérôme MONOT, Directeur Technique Régional

MEMBRES :

- le Président de la Ligue régionale ou son représentant : Responsable élu de l'institut régional de formation : Monsieur REBRIUX Michel, Responsable élu de l'IR2F
- au minimum deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN ou son représentant :
Madame TARTARIN Françoise, Conseiller Technique Régional
Monsieur CHAUVEAU Nicolas, Responsable pédagogique IR2F
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN ou son représentant :
Monsieur CARREL Denis, Conseiller Technique Régional
- au minimum une personne désignée par les représentants des salariés du football :
Monsieur MAUFROY Marc, Membre de l'Union Nationale des Entraîneurs et Cadres Techniques du Football
- au minimum une personne représentante de l'U2C2F :
Monsieur BOUQUET Maurice, Brevet d'Entraîneur Formateur de Football.

La moitié du jury doit être composée de membres extérieurs (personne qualifiée, représentant(s) des salariés, représentant(s) des employeurs) à l'autorité délivrant la certification.
Le président du jury n'est pas comptabilisé dans la parité entre, d'une part, les membres de la FFF, et d'autre part, les membres extérieurs. Il s'ajoute à la composition établie.
Le jury doit être composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions. La parité doit être respectée entre les représentants des salariés et les représentants des employeurs. La composition du jury plénier est identique pendant toute la durée de la formation ainsi que pour la session de Validation des Acquis de l'Expérience.
Le directeur technique national de la FFF ou son représentant est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ligue Centre Val de Loire de Football - Institut Régional de Formation de Football
Route de Velle - 36000 Châteauroux
Mail: info@lcvl.fr - Tél: [0237500000](tel:0237500000)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 244 307 319 au centre de la région centre-val de loire
Siret: 773311000000000 - Code APE: 8551Z

Brevet d'Entraîneur de Football
Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NDF 333
(arrêté du 4 août 2023 publié au Journal officiel du 11 septembre 2023)

IR2F
CENTRE-VAL DE LOIRE

ANNEXE

En complément du jury, une liste d'experts est nommée afin de participer aux travaux du jury, sans voix délibérative

Monsieur PAILLISSON Guillaume
Conseiller Technique Régional

Monsieur CHENEAU Grégory
Conseiller Technique Régional en Arbitrage

Monsieur GARRIGUES Hervé
Formateur Ligue Centre Val de Loire de Football

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves.
Le jury d'évaluation de chaque épreuve certificative de l'examen doit être composé au minimum de deux membres.
Le jury des épreuves de sélection à l'entrée en formation au Brevet d'entraîneur de Football se déroulera de 9h00 à 18h30 au Centre Technique Régional de Châteauroux.

Fait à Orléans
Le 12 mars 2024
Le Président de la FFF ou son représentant
Antonio TEIXEIRA
En qualité de Représentant du Président de la FFF

Ligue Centre Val de Loire de Football - Institut Régional de Formation de Football
Route de Velle - 36000 Châteauroux
Mail: info@lcvl.fr - Tél: [0237500000](tel:0237500000)
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 244 307 319 au centre de la région centre-val de loire
Siret: 773311000000000 - Code APE: 8551Z



Classement du Fair-Play

Le Comité Directeur prend acte du classement du Fair Play au 7 mars 2024 et transmis par le Secrétaire Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football.

CLASSEMENT FAIR PLAY R1

Régional 1

Par nombre de matchs joués (hors forfaits)		Crédits	Débits	*Bonus	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	524180 F.C. St. Jean Le Blanc	0	12	+3 pts	14	-12	- 0.85
2	548235 Blois F. 41	0	19	+3 pts	12	-19	- 1.58
3	505015 F.C. St. Douillard	0	23	+3 pts	14	-23	- 1.64
4	542198 F.C. Drouais Dreux	0	24	+3 pts	12	-24	- 2.00
5	524215 U.S. Municipale Saran	0	34	+3 pts	14	-34	- 2.42
6	504896 F.C. Deolois Deols	0	38	+3 pts	14	-38	- 2.71
7	582560 C'Chartres Football	0	38	+3 pts	13	-38	- 2.92
8	500113 U.S. Municipale Montargis Football	0	45	+2 pts	14	-45	- 3.21
9	522955 Acp Tours	0	48	+2 pts	14	-48	- 3.42
10	511828 J3 Sp. Amilly	0	71	+1 pt	14	-71	- 5.07
11	548861 St. Pryve St Hilaire F.C.	0	72	+1 pt	14	-72	- 5.14
12	505133 Am. De Luce Football	0	91	0 pt	13	-91	- 7.00

Bonus appliqué aux compétitions Régionales Masculines (R1, R2, R3) voté lors de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2022

Débit des points au Fair-Play accumulés durant la saison 2023 - 2024	Ajout de points au classement final de l'équipe en championnat
0 à 40 points	+ 3 points
41 à 60 points	+ 2 points
61 à 80 points	+ 1 point
81 et plus	0 point



CLASSEMENT FAIR PLAY R2

Régional 2

Par nombre de matchs joués (hors forfaits)			Crédits	Débits	*Bonus	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	582284	Le Richelais Foot	0	7	+3 pts	14	-7	- 0.50
2	519060	Etoile Sportive Trouy	0	27	+3 pts	14	-27	- 1.92
3	542198	F.C. Drouais Deux	0	28	+3 pts	14	-28	- 2.00
4	504896	F.C. Deolois Deols	0	34	+3 pts	14	-34	- 2.42
5	582560	C'Chartres Football	0	39	+3 pts	14	-39	- 2.78
	504856	U.S. Mer	0	39	+3 pts	14	-39	- 2.78
7	554357	F.C. De L'Ouest Tourangeau 37	0	42	+2 pts	14	-42	- 3.00
8	580508	Avoine Olympique Chinon Cinois	0	46	+2 pts	14	-46	- 3.28
9	514340	Espe.S. Du Moulon Bourges	0	49	+2 pts	14	-49	- 3.50
	504874	U.S. Le Blanc	0	49	+2 pts	14	-49	- 3.50
11	504917	Tours F.C.	0	50	+2 pts	14	-50	- 3.57
12	500386	Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille	0	58	+2 pts	14	-58	- 4.14
13	525701	Cerc.MI Post.Scol.J Ferry Fleury	0	65	+1 pt	14	-65	- 4.64
14	511543	Et. Bleue St. Cyr S/Loire	0	67	+1 pt	14	-67	- 4.78
15	524970	Ste Mle O.C. St. Jean Braye	0	70	+1 pt	14	-70	- 5.00
16	512279	U.S. Monnaie	0	84	0 pt	14	-84	- 6.00
17	581331	Vierzon F. C.	0	85	0 pt	14	-85	- 6.07
18	516385	S. C. Malesherbois Football	0	93	0 pt	14	-93	- 6.64
19	518760	F.C. St. Georges S/Eure	0	99	0 pt	14	-99	- 7.07
20	513277	U.S. Le Poinconnet	0	100	0 pt	14	-100	- 7.14
21	504966	A.S. Contres	0	106	0 pt	14	-106	- 7.57
22	534021	U.S. Portugaise De Joue Les Tour	0	101	0 pt	13	-101	- 7.76
23	505352	U.S. Dampierre En Burly	0	138	0 pt	13	-138	- 10.61
24	553790	Joue Les Tours F.C. Touraine	0	2318	0 pt	14	-2318	-165.57

Bonus appliqué aux compétitions Régionales Masculines (R1, R2, R3) voté lors de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2022

Débit des points au Fair-Play accumulés durant la saison 2023 - 2024	Ajout de points au classement final de l'équipe en championnat
0 à 40 points	+ 3 points
41 à 60 points	+ 2 points
61 à 80 points	+ 1 point
81 et plus	0 point



CLASSEMENT FAIR PLAY R3

Régional 3		Crédits	Débits	*Bonus	Nb. matchs	Total	Total pondéré
Par nombre de matchs joués (hors forfaits)							
1	581372 F.C. Fussy St Martin Vignoux	0	21	+3 pts	12	-21	- 1.75
2	504886 C.Am. Montrichard	0	24	+3 pts	13	-24	- 1.84
3	500338 Sologne Olympique Romorantin	0	28	+3 pts	13	-28	- 2.15
4	518551 U.S. Mle Olivet	0	28	+3 pts	12	-28	- 2.33
5	528281 Foot Sud 41	0	33	+3 pts	14	-33	- 2.35
6	548238 U.S. Yzeures Preuilly	0	35	+3 pts	13	-35	- 2.69
7	524180 F.C. St. Jean Le Blanc	0	38	+3 pts	14	-38	- 2.71
8	504885 Sp.C. Vatan	0	37	+3 pts	13	-37	- 2.84
9	514338 Ctre Educ.Phys. La Ferte Vidame	0	44	+2 pts	14	-44	- 3.14
10	548860 Dammanie Foot Bois Gueslin	0	45	+2 pts	14	-45	- 3.21
11	520950 Vineuil Sp.	0	46	+2 pts	13	-46	- 3.53
12	525435 U.S. Montgivray	0	50	+2 pts	14	-50	- 3.57
13	534014 A. Club Sportif Dreux De Football	0	47	+2 pts	13	-47	- 3.61
14	504869 Alliance C.S. Buzancais	0	51	+2 pts	14	-51	- 3.64
15	504934 Loches A.C.	0	48	+2 pts	13	-48	- 3.69
16	527177 O. Portugais Mehun S/Yevre	0	53	+2 pts	14	-53	- 3.78
17	504926 F. C. De Montlouis	0	50	+2 pts	13	-50	- 3.84
18	504919 Ent.S. Maintenon Pierres F.	0	55	+2 pts	14	-55	- 3.92
19	581331 Vierzon F. C.	0	57	+2 pts	14	-57	- 4.07
20	511286 A.S. St. Germain Du Puy	0	53	+2 pts	13	-53	- 4.07
21	501541 Gazelec S. Bourges	0	61	+1 pt	14	-61	- 4.35
22	504907 Am. Epemont	0	62	+1 pt	14	-62	- 4.42
23	500113 U.S. Municipale Montargis Football	0	63	+1 pt	14	-63	- 4.50
24	553790 Joue Les Tours F.C. Touraine	0	55	+2 pts	12	-55	- 4.58
25	504966 A.S. Contres	0	65	+1 pt	14	-65	- 4.64
	528298 F.C. Ml Ingre	0	65	+1 pt	14	-65	- 4.64
27	505379 U.S. Chateaufort S/Loire	0	67	+1 pt	14	-67	- 4.78
28	516125 C.S. Mainvilliers Football	0	63	+1 pt	13	-63	- 4.84
29	524968 A.S. Des Portugais Bourges	0	68	+1 pt	14	-68	- 4.85
30	505161 Luisant A.C.	0	67	+1 pt	13	-67	- 5.15
31	511976 A.S. Monts	0	74	+1 pt	14	-74	- 5.28
	582397 F.C. Beauvoir	0	74	+1 pt	14	-74	- 5.28
33	505182 Av. St. Amand Longpre	0	74	+1 pt	13	-74	- 5.69
34	545766 A.F.C. Blois 1995	0	91	0 pt	14	-91	- 6.50
35	505034 A.S. St Amandoise St. Amand Montr	0	86	0 pt	13	-86	- 6.61
36	581320 E Belleville Boulleret Savigny Sancerre Verdigny	0	94	0 pt	14	-94	- 6.71
37	500386 Sp.C. Azay Le Rideau /Cheille	0	96	0 pt	14	-96	- 6.85
38	541188 A.S. Chouzy-Onzain	0	103	0 pt	13	-103	- 7.92
39	529944 Et.S. La Ville Aux Dames	0	115	0 pt	14	-115	- 8.21
40	504876 U. S. Argenton Le Pechereau	0	116	0 pt	14	-116	- 8.28
41	560105 Avant Garde Boigny Checy Mardie	0	108	0 pt	13	-108	- 8.30
42	548235 Blois F. 41	0	116	0 pt	13	-116	- 8.92
43	500287 C.A. Pithiviers	0	117	0 pt	13	-117	- 9.00
44	582580 C'Chartres Football	0	143	0 pt	14	-143	- 10.21
45	522765 F.C. Mandorais	0	142	0 pt	12	-142	- 11.83
46	554211 A.C. Villers Les Ormes	0	172	0 pt	14	-172	- 12.28
47	520240 Chambray F.C.	0	256	0 pt	14	-256	- 18.28
48	505375 U.S. Balgientienne Val/L Beaugenc	0	488	0 pt	13	-488	- 37.53

*Bonus appliqué aux compétitions Régionales Masculines (R1, R2, R3) voté lors de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2022



Activités sportives

Labels FFF :

Jean-Paul Goupy expose la proposition de validation des candidatures de labels des clubs nationaux :

CLUBS	CANDIDATURE	AVIS DE LA COMMISSION
FC DE MONTLOUIS	JEUNES « EXCELLENCE »	Avis favorable
ST.PRYVE ST.HILAIRE FC	JEUNES « ELITE »	Avis favorable
BOURGES FOOT 18	JEUNES « EXCELLENCE »	Dossier incomplet Mis en délibération pour la prochaine réunion juin 2024
AVOINE OLYMPIC CHINON CINAIS	JEUNES « ESPOIR »	Dossier incomplet Mis en délibération pour la prochaine réunion juin 2024

⇒ **Le Comité Directeur valide ces éléments.**

Benjamin CAVOIZY expose les informations au titre de l'Equipe Technique Régionale :

Pôles Espoirs :

→ Concours d'entrée Pôle Masculin :

- 1^{er} Tour : le 3 avril 2024 ;
- Concours : le 24 avril 2024 ;
- Stage probatoire : du 8 au 10 mai 2024 ;

→ Concours d'entrée Pôle Féminin :

- Stage probatoire : 6 et 7 mai 2024 ;

Premières observations faites dans les territoires sur la période des vacances scolaires de février, MERCI aux districts pour leur accueil au cours de ces différentes journées.



Nina DUMANS
Sélection U16F
Vineuil SP



Aladji BAMBA BF 41
Dane SINATE Et. Bleue St Cyr
Joueurs pros U18 à l'AS Monaco



Développement et Animation des Pratiques :

- ➔ Journée Régionale Féminine Futsal Jeunes : samedi 9 mars à Orléans ;
- ➔ Journée Régionale Masculine Futsal Jeunes : samedi 27 avril à Meung S/L ;
- ➔ Journée Régionale U11F : samedi 4 mai (banlieue Orléanaise) ;
- ➔ Journée Régionale Foot en marchant : samedi 4 mai (banlieue Orléanaise) ;
- ➔ Festival U13 phase Régionale : dimanche 5 mai (banlieue Orléanaise) ;
- ➔ Finale Régionale E-coupe de France : samedi 6 avril au siège de la Ligue ;
- ➔ Projet Tournée Estivale 23/24 en cours de réalisation ;

Il a présenté également un catalogue clé en main avec 64 fiches actions pour « Le Foot entre en jeu ».

INTERVENTION DU TRÉSORIER

Le Trésorier de la Ligue revient sur la dernière Commission des Finances et le bilan financier de la Ligue Centre-Val de Loire à mi-saison.

Le Comité de Direction revient également sur la proposition d'achat de l'ensemble immobilier de la « Petite Mérie » situé sur les communes de Saint Cyr en Val et Ardon dans le cadre de l'appel d'offre d'Orange.

Le Comité Directeur s'accorde sur **un montant net vendeur de 1 300 000 euros** majoré des frais et accessoires d'acquisition.

➤ Radiation des clubs :

« Tout club en activité ou en non-activité n'ayant pas acquitté sa cotisation au titre de la saison en cours est radié. »

D18 : AS Franco Turques de Bourges (582461), inactif depuis 28/08/2022 et cotisations non réglées.

D36 : Pouligny Notre Dame (535046), inactif depuis 23/08/2022 et cotisations non réglées.

D45 : La Fraternelle de Bou (581014), inactif depuis 15/08/2022 et cotisations non réglées.

Radiation à la demande du club :

D37 : AS St Roch (524067).



Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 5 Avril 2024

Les membres du Comité Directeur échantent sur l'organisation de l'assemblée générale du 5 avril 2024 et l'organisation des réunions préparatoires à l'Assemblée Générale au sein des 6 districts et valident l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **De 18h à 19h30** : Accueil des Délégués des Clubs et des Districts

- **A partir de 19h30** :

→ Intervention de **M. Antonio TEIXEIRA**, Président de la Ligue



Assemblée Générale

- 1) Interventions de Monsieur TEIXEIRA Antonio et de Monsieur Olivier STRIBLEN (Atelier Olivier STRIBLEN),
 - Présentation du Projet d'une unicité de lieu et de travail, sur le territoire de l'agglomération orléanaise, dans un ensemble immobilier comprenant le siège social de l'association et toutes ses activités de développement et de soutien rattachées à la pratique du football.
- 2) Intervention de Monsieur Marc TOUCHET (Président du District de l'Indre),
 - Présentation du Projet pour le renouvellement du bail à Châteauroux à compter du 1er janvier 2027
- 3) Intervention de Monsieur Rémi PRUNIER (Cabinet ORCOM)
 - Présentation des Plans de Financement et des Prévisionnels des deux projets,
- 4) Questions/réponses des Représentants de Clubs



RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE

Préambule :

- Une procédure d'appel d'offre, auprès de la société Orange, dont les termes doivent rester confidentiels, pour l'acquisition de l'ensemble immobilier de « la Petite Mérie » situé sur les communes de St Cyr en Val et Ardon est en cours.
La décision sera rendue au plus tard le 25 avril 2024.

RÉSOLUTION 1 - Êtes-vous favorable au regroupement sur le territoire de l'agglomération orléanaise de l'ensemble des entités de la Ligue Centre-Val de Loire de Football :

- Le Centre Technique Régional avec son Pôle Espoir Masculin et son Institut Régional de Formation du Football (IR2F) Route de Velles, 36 000 CHATEAUXROUX
- Le Pôle Espoir Féminin situé à Tours.
- Le siège social de la Ligue Centre-Val de Loire Football, 13 rue Paul Langevin, 45 100 ORLEANS

Sur proposition du Comité de Direction et souhaitant profiter de l'opportunité de l'acquisition immobilière, sur le territoire de l'agglomération Orléanaise, dont le projet vient de lui être présenté, l'assemblée générale de la Ligue Centre-Val de Loire de Football, réunie en séance extraordinaire, décide :

- De regrouper, dans une unicité de lieu et de travail, les activités d'administration, de gestion et de formation,
- D'établir dans une construction immobilière, le siège social, les bâtiments de formation et d'hébergement, en une ou plusieurs étapes, en conformité avec les ressources financières liées au projet.

→Vote

RÉSOLUTION 2 : En cas de vote favorable à la première résolution :

Statuant en application des dispositions de l'article 12.4 des statuts, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à son Président à l'effet de mener à bon terme ce projet d'acquisition immobilière sur l'Agglomération Orléanaise, avec faculté de délégation.

Sans que cette liste soit limitative, le Président pourra notamment :

- Présenter une offre d'acquisition au mandataire et au notaire en charge de la vente de l'ensemble immobilier de « la Petite Mérie » situé sur les communes de St Cyr en Val et Ardon, (ci-dessous en annexe la description du bien).
- Fournir tous documents et pièces qui seront nécessaires à la complétude de cette offre d'acquisition et à la finalisation de cette acquisition immobilière ;
- Signer tous documents et pièces et en particulier le compromis de vente et l'acte de vente définitif de cet ensemble immobilier ;
- Solliciter auprès de tous établissements bancaires de l'association, un ou plusieurs emprunts dans la limite de la somme de 5 000 000 €, sur une durée de 15 ans minimum et au TEG maximum de 4 %, afin de financer la vente ainsi que tous les travaux et aménagements du site.



- A cet effet, consentir toutes garanties qui pourront être sollicitées par la banque, étant rappelé que conformément aux statuts le Président devra au besoin solliciter l'approbation complémentaire du Comité exécutif de la FFF ;
- Missionner le notaire de l'association et tous autres sachants de son choix pour l'assister dans cette acquisition ;

Et en cas de régularisation de cette vente, l'assemblée confère d'ores et déjà tous pouvoirs à son Président, avec faculté de délégation, afin de :

- Transférer le siège social et les établissements de l'association sur ce nouveau site ;
- Effectuer les formalités liées à ces transferts ;
- Résilier le bail de l'établissement secondaire de Châteauroux route de Velles venant à échéance le 31 décembre 2026.
- Vendre l'ensemble immobilier constitué par le siège actuel de la Ligue 13 rue Paul Langevin à Orléans, à un prix principal correspondant à la valeur du marché.

→Vote

RÉSOLUTION 3 : En cas de vote défavorable à la première résolution :

Statuant en application des dispositions de l'article 12.4 des statuts, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à son Président pour :

- tenter de renégocier les termes du bail en cours sur le site de Châteauroux avec le propriétaire et les collectivités locales et présenter les résultats de la négociation lors de l'assemblée générale du mois de juin 2024.

→Vote

RÉSOLUTION 4 : En cas de vote favorable à la première résolution, mais en cas de rejet de notre proposition d'acquisition par Orange (décision rendue au plus tard le 25 avril 2024)

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à son Président pour :

- rechercher un nouveau site dans l'agglomération orléanaise et vous le présenter lors de notre prochaine assemblée générale de juin 2024.

→Vote

Clôture de l'assemblée générale par le Président de la Ligue.



Annexe à la résolution N°2 (Description du Bien)

L'appel d'offre avec ORANGE porte sur un bien immobilier situé sur la commune de Saint-Cyr-en-Val (45590) et sur la commune d'Ardon (45160) :

- Nom du site : « La Petite Mérie à - SAINT-CYR-EN-VAL/ARDON »,
- Adresse : l'actif est situé sur deux communes, à Saint-Cyr-en-Val (45 590), 723 avenue de la Pomme du Pin et Le Vautron à Ardon (45 160) :

⇒ **Surfaces cadastrales :**

Il se compose :

- D'un terrain bâti cadastré n°E795 d'une contenance de 25 330 m² et n°E794 d'une contenance de 69 612 m² de sur la commune de Saint-Cyr-en-Val (45),

La surface de plancher bâtie est d'environ 1 029 m².

- Et d'un terrain non bâti cadastré n°B903 d'une contenance de 28 798 m², n°B901 d'une contenance de 26 m² et B 902 d'une contenance de 143 m² sur la commune d'Ardon (45).
- Soit une contenance totale de 123 909 m².

⇒ **Description du bien :** Surfaces bâties : 1 029 m² Elles se composent :

⇒

- Un bâtiment à usage de bureaux d'une surface de plancher de 410 m².
- Un bâtiment B à usage de vestiaires, sanitaires et salles diverses (destiné à l'exercice d'activités sportives) d'une surface de plancher de 319 m²,
- Un bâtiment A à usage d'entrepôt (stockage de matériels sportifs) d'une surface de plancher de 300 m²,
- Une tribune sportive,
- Places de stationnement extérieures en pleine terre.

DIVERS

Renouvellement de l'équipementier :

Après avoir été sollicité par des enseignes d'équipements concernant le renouvellement de notre contrat de partenariat, le Président propose le renouvellement de celui-ci avec SOIR de MATCH pour 2024/2028.



La nouvelle proposition nous garantit de meilleures conditions tarifaires et des dotations avec différents paliers en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

⇒ **Le Comité Directeur valide cette proposition.**

AGENDA

Assemblées Générales :

- 01/06/2024 : District 36 au Centre socio-culturel à Déols à 9h00.
- 27/06/2024 : District 37 à MDS Parçay Meslay
- 28/06/2024 : District 18 à Nançay
- 28/06/2024 : District 41 à Oucques
- 28/06/2024 : District 45 à Saint Martin d'Abbat
- 29/06/2024 : District 28 à Gallardon

Comité de Direction :

- 14/05/2024 à 18h00

Président Ligue / Présidents de Districts :

- 25/06/2024 à 18h00

Fin du Comité Directeur : 20h45

**Le Président,
Antonio TEIXEIRA**

**Le Secrétaire de séance,
Paul HERRERO**

Publié le 29/04/2024